

RÉUNION D'INFORMATION

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES GARE > MUSINENS

Jeudi 13 février 2025

Mairie de Valserhône
34 Rue de la République – BP 618
Bellegarde-sur-Valserine
01206 Valserhône Cedex

Service Mobilités
mobilitesvalserhone@valserhone.fr
04 50 48 99 93
www.valserhone.fr



ACCUEIL ET INTRODUCTION

Mot d'ouverture

Déroulé

- Contexte et enjeux
- Présentation de l'itinéraire Gare > Musinens
- Les aménagements
- Calendrier et impacts
- Questions/échanges

1

CONTEXTE ET ENJEUX

POURQUOI CET AMÉNAGEMENT ?

Développer des alternatives à la voiture individuelle

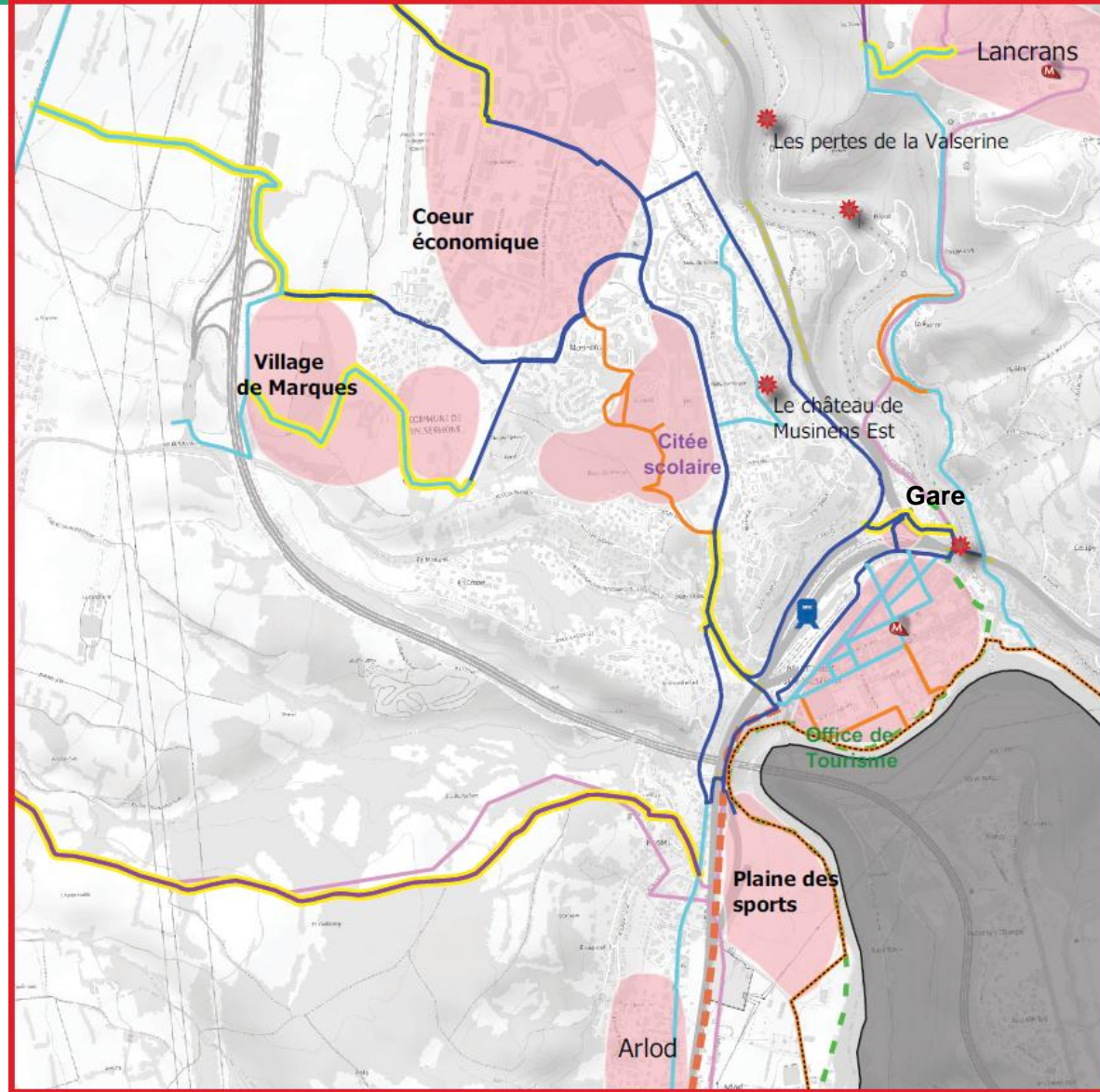
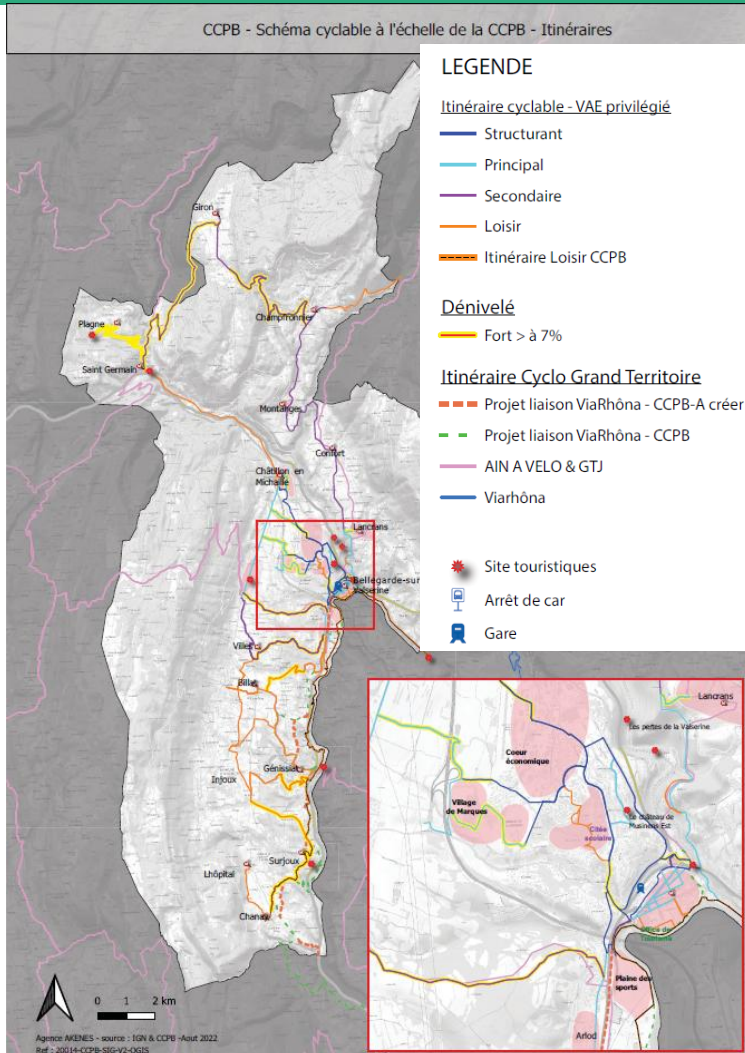
- Un trafic routier en augmentation constante (+1,29%/an en moyenne sur les routes départementales*)
- Une part très importante de déplacements sur la commune réalisés en voiture (76% pour les déplacements domicile-travail internes*)
- Une majorité de déplacements de proximité (<3 km) → potentiel de développement des modes doux (vélo, marche à pied)
- Des équipements et réseaux de transports collectifs structurants (gare SNCF, réseau Mobi'Vals, lignes de bus interurbaines...) → opportunité de combiner l'usage du vélo et des transports collectifs

Améliorer le cadre de vie

- Réduction des nuisances (trafic, bruit, pollution) → objectif de neutralité carbone en 2050
- Apaisement et sécurisation des circulations

**Données du CD01*

MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA CYCLABLE TERRE VALSERHÔNE L'INTERCO



2

L'ITINÉRAIRE GARE > MUSINENS

L'ITINÉRAIRE



De la gare à Musinens → 1,8 km

Via rue Favre Perreard, chemin de Beauséjour, rue Antoine Favre, avenue du Stade, rue de la Carterie

CHIFFRES-CLÉS



Pente

- 4,35% en moyenne
- Passage >7%



Itinéraire le plus direct en vélo

- 12 min en montée
- 5 min en descente



Trafic routier moins dense

- Rue Antoine Favre : 1500 véhicules/jour (deux sens)
(Avenue St Exupéry : 11000 véhicules/jour)

Google Maps



via Rue Antoine Favre

12 min

1,8 km

[Détails](#)

↑ 75 m · ↓ 0 m



via Rue Antoine Favre

5 min

1,8 km

[Détails](#)

↑ 0 m · ↓ 76 m



3

LES AMÉNAGEMENTS

PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT

Aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB)

Ayant pour but de favoriser le partage de la chaussée entre les différents utilisateurs, les CVCB (ou chaussidou) forment des chaussées étroites ne comportant pas de marquage central, et disposant de lignes externes rapprochées du centre de la voie. Elles délimitent un accotement aménagé pour la circulation des cycles.

Critères de mise en place

- Trafic modéré (<5000 véhicules/jour)
- Contraintes géométriques (chaussée étroite) et foncières
- Contraintes topographiques : cycles à sécuriser dans le sens montant (forte pente = différentiel de vitesse important)

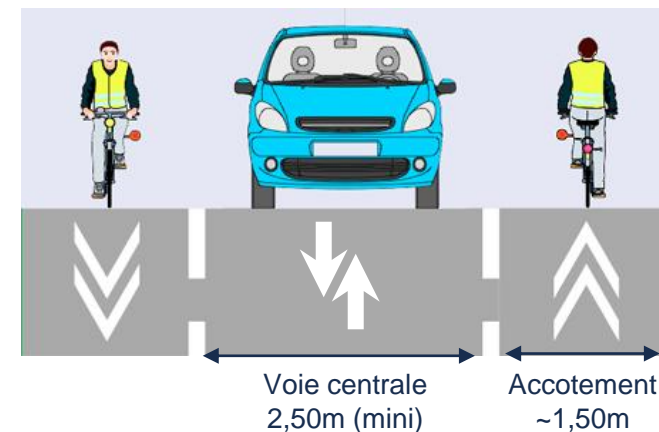
Les avantages

- ✓ Amélioration des conditions de circulation des cycles (meilleur partage de la voirie)
- ✓ Apaisement du trafic et réduction de la vitesse (diminution du bruit, accidentologie et autres nuisances)
- ✓ Conservation du double-sens de circulation
- ✓ Une solution facile à mettre en place lorsque des aménagements cyclables classiques ne sont pas réalisables

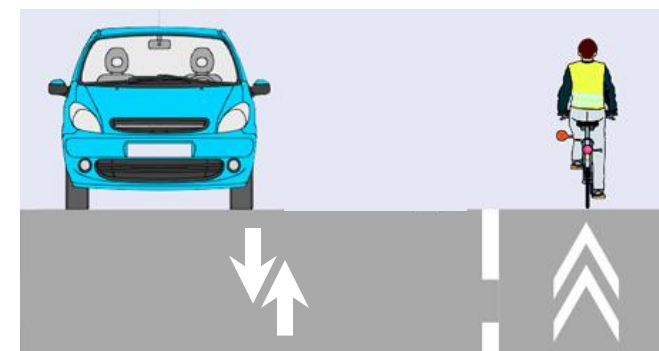
Chaussée classique



Chaussée à voie centrale banalisée



Cas en pente > sens montant priorisé



CHAUSSEE A VOIE CENTRALE BANALISEE

Comment ça fonctionne ?

 Les véhicules roulent sur la voie centrale à double-sens de circulation

 Les cyclistes circulent dans la bande d'accotement latérale

 **En cas de croisement ou dans les virages, les véhicules s'écartent et empruntent la bande après s'être assurés de l'absence de cycles ; sinon ils patientent derrière (priorité aux cycles)**

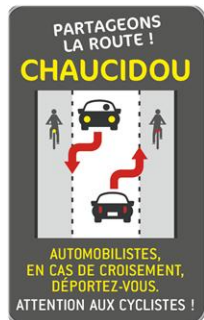
 Le stationnement ou l'arrêt des véhicules sur la chaussée est interdit



Principe de fonctionnement d'une CVCB



RUE FAVRE PERREARD

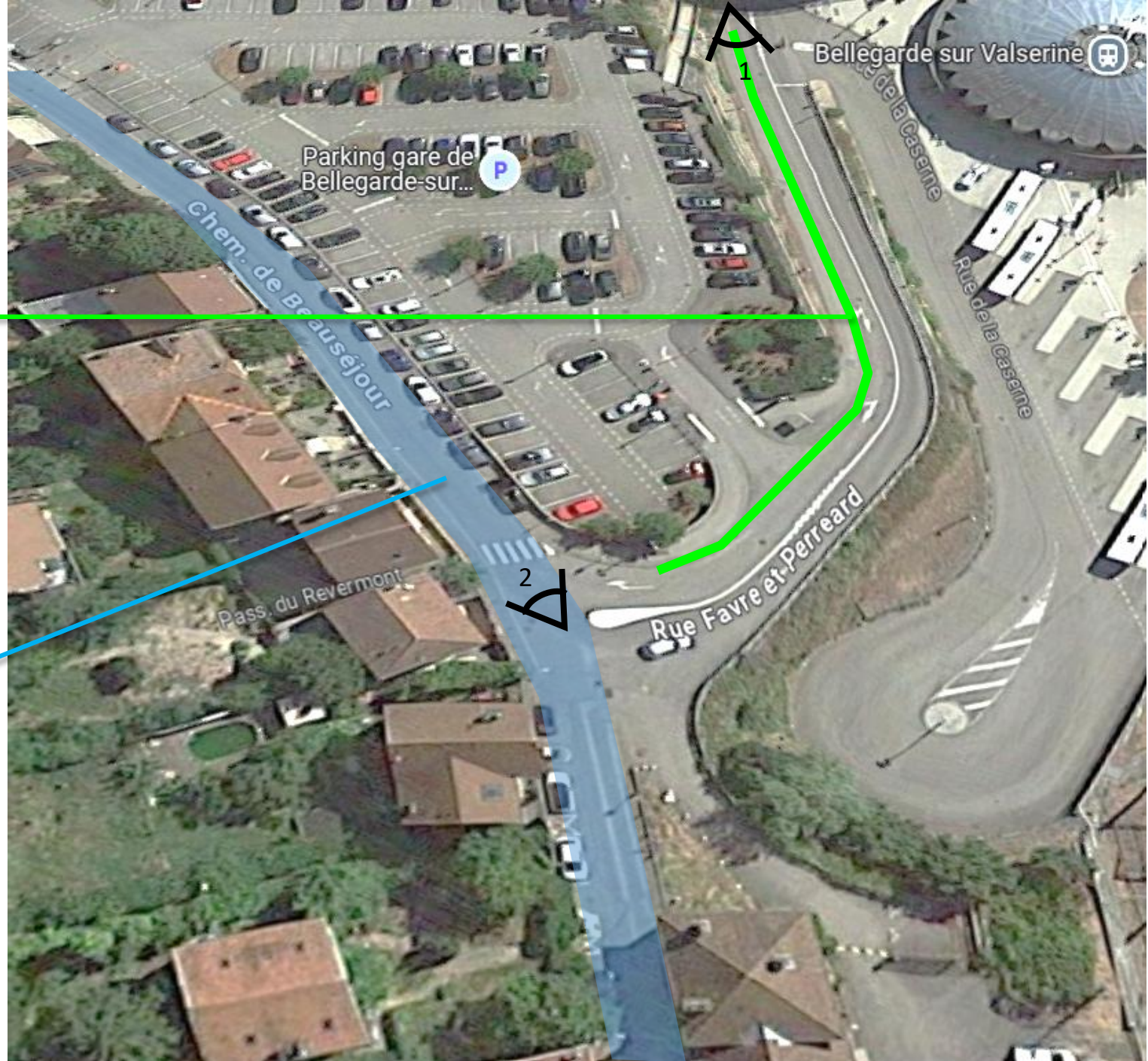


Chaussidou –
Matérialisation d'une
bande cycles dans le
sens montant

CHEMIN DE BEAUSEJOUR



Zone de rencontre



AVANT

1- RUE FAVRE PERREARD

APRES



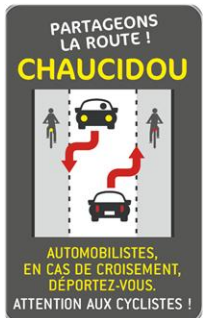
AVANT

2- CHEMIN DE BEAUSEJOUR

APRES



RUE ANTOINE FAVRE

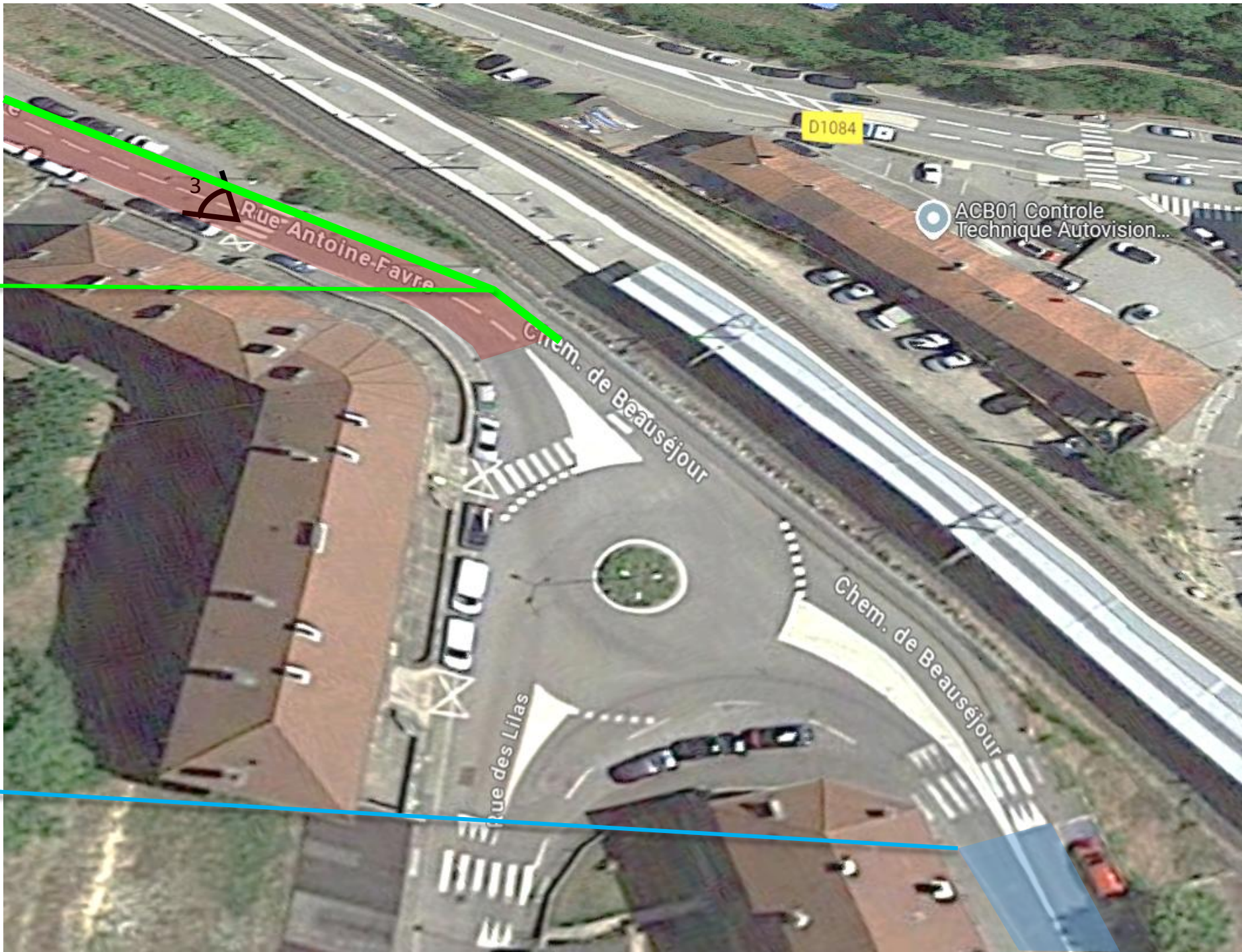


Chaussidou -
Matérialisation d'une
bande cycles dans
le sens montant

CHEMIN DE BEAUSEJOUR



Zone de rencontre



AVANT

3- RUE ANTOINE FAVRE

APRES

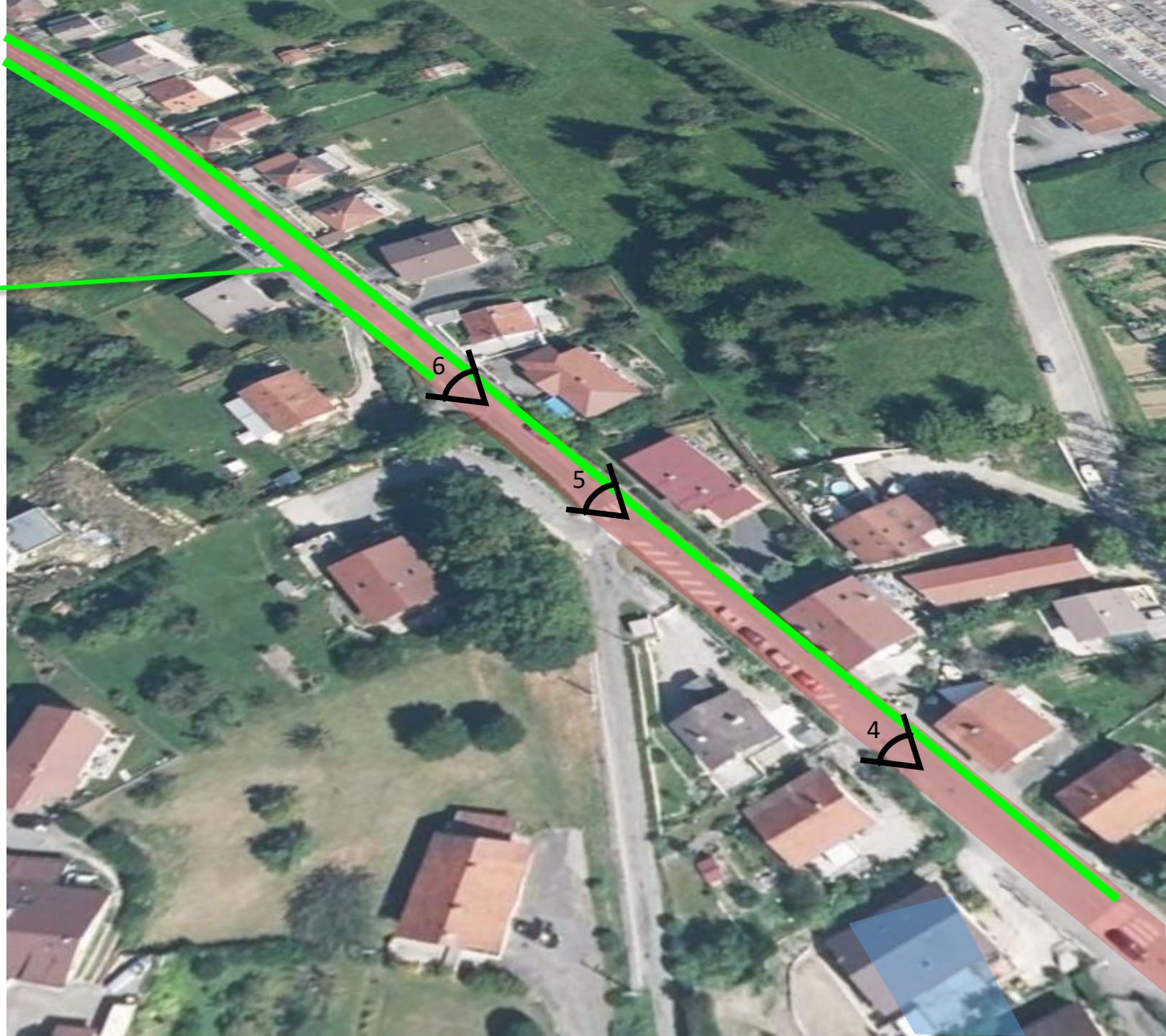


1,50m

RUE ANTOINE FAVRE (HAUT)



Chaussidou –
Matérialisation de
bandes cycles de part et
d'autre de la chaussée



AVANT

4- RUE ANTOINE FAVRE
(RETRECISSEMENT)

APRES



1,30m

AVANT

5- RUE ANTOINE FAVRE

APRES



Stationnement
non matérialisé,
non autorisé

1,50m

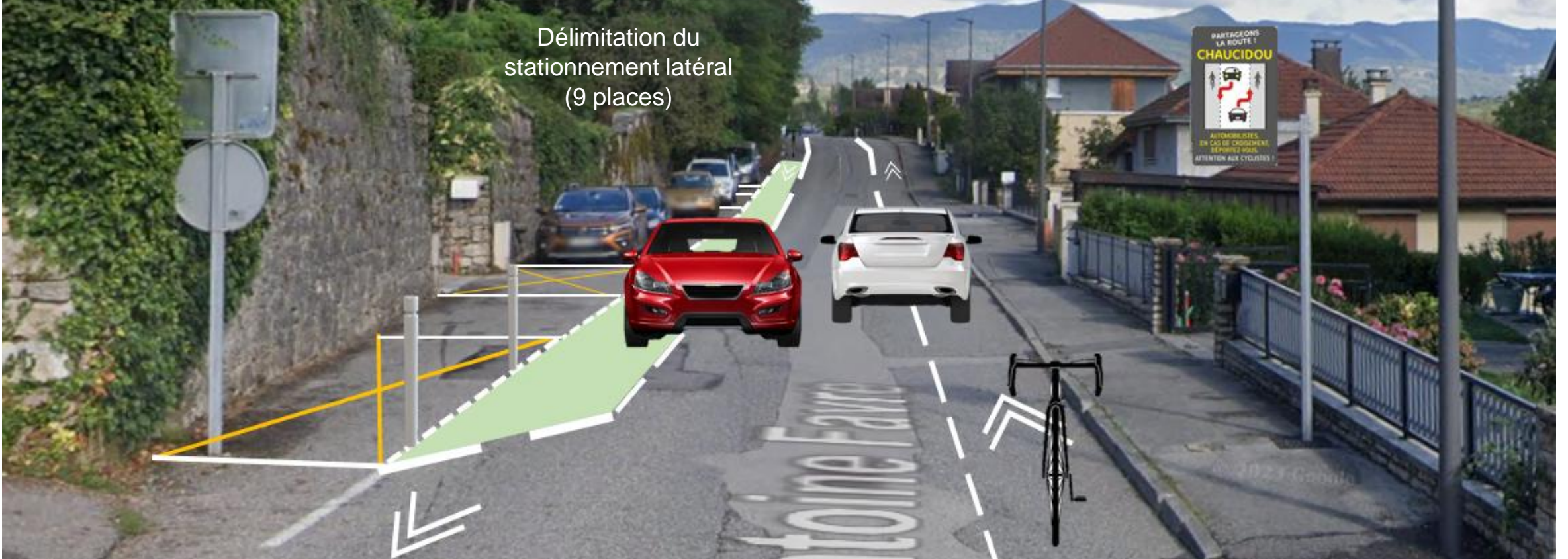
AVANT

6- RUE ANTOINE FAVRE (HAUT)

APRES



Délimitation du
stationnement latéral
(9 places)



AVENUE DU STADE



Chaussidou –
Matérialisation de bandes
cycles de part et d'autre
de la chaussée

CARREFOUR RUE

A.FAVRE/MUSINENS/STADE

Simplification du carrefour
Amélioration des continuités
piétonnes (trottoirs) et cycles

Création d'un nouvel espace vert

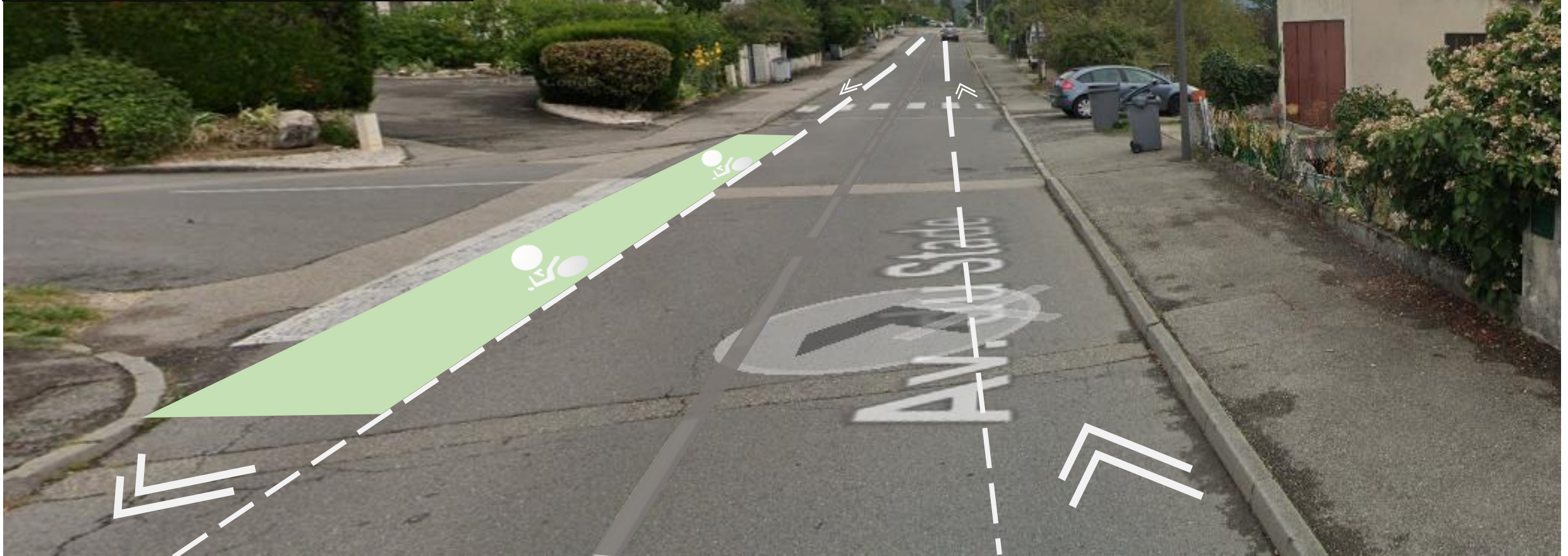
Repositionnement
des arrêts de bus
([ligne TAD D](#))



AVANT

7- AVENUE DU STADE

APRES



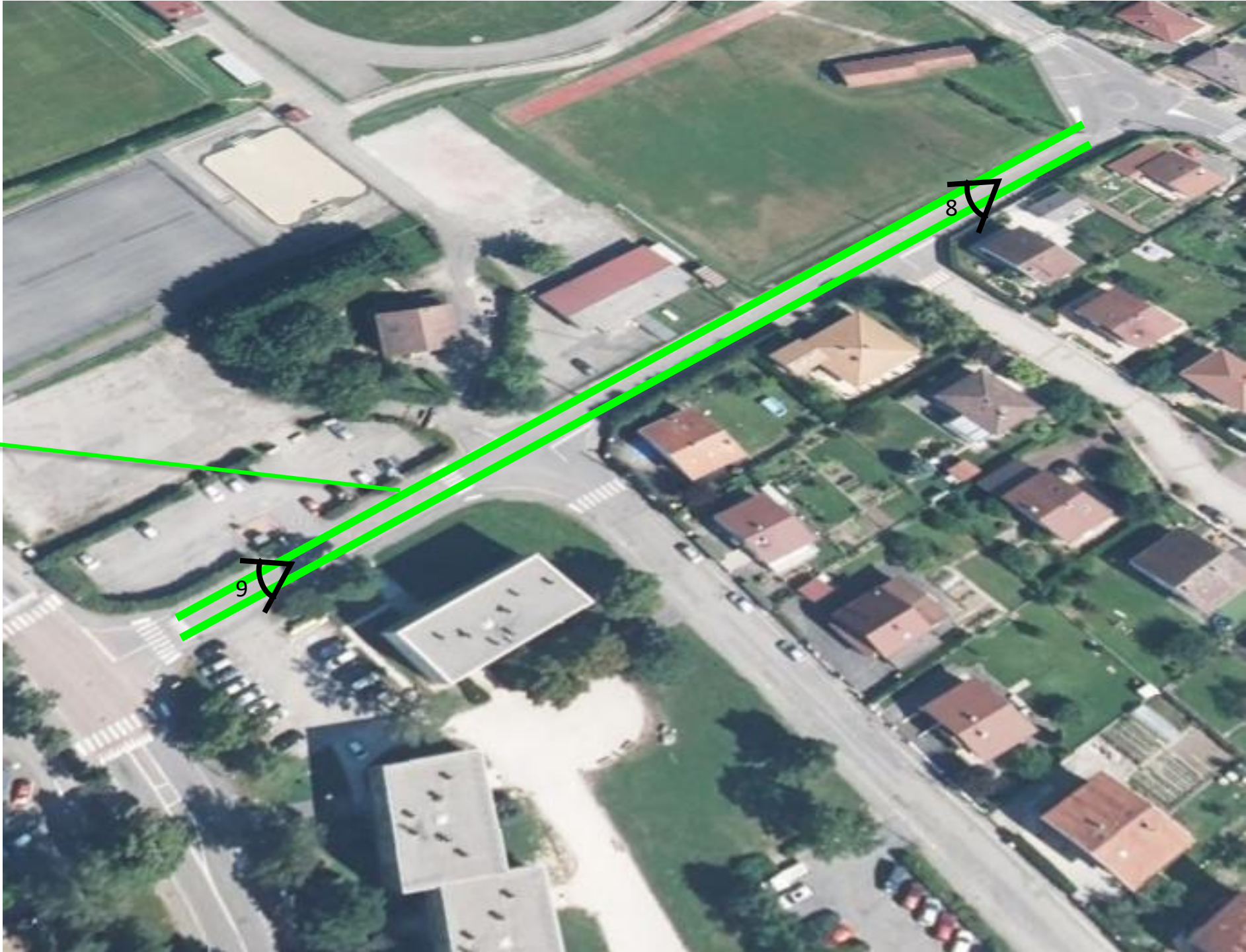
1,50m

1,50m

RUE DE LA CARTERIE



Chaussidou –
Matérialisation de bandes
cycles de part et d'autre
de la chaussée



AVANT

8- RUE DE LA CARTERIE

APRES



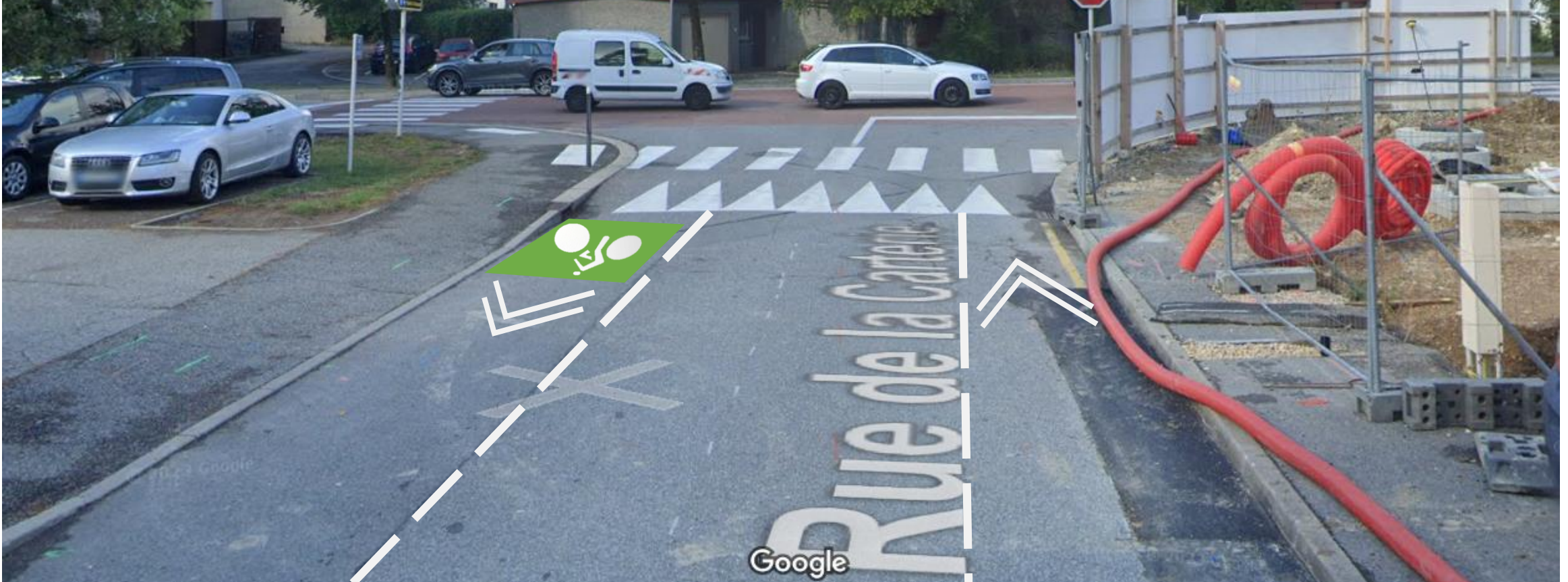
1,30m

1,30m

AVANT

9- RUE DE LA CARTERIE

APRES



4

CALENDRIER DES TRAVAUX ET IMPACTS

CALENDRIER ET IMPACTS

Travaux

- Voirie (carrefour rue A. Favre/Musinens) : février/mars 2025
- Signalisation (panneaux, marquage) : mai/juin 2025

Mise en service (prévisionnelle) : été 2025

Coût des aménagements : 120 000 €

- Voirie (carrefour rue A. Favre/Musinens) : 90 000 €
- Signalisation (panneaux, marquage) : 30 000 €

⚠ Impacts pour les riverains

- Perturbations très limitées de la circulation (sauf secteur carrefour rue A. Favre/Musinens)
- Informations travaux via le [site internet](#) et réseaux de la mairie

5

QUESTIONS/ECHANGES

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !

Mairie de Valserhône

34 Rue de la République – BP 618
Bellegarde-sur-Valserine
01206 Valserhône Cedex

Service Mobilités

mobilitesvalserhone@valserhone.fr
04 50 48 99 93
www.valserhone.fr